

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public est, par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 20 janvier 2026 débutant à 19 h à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure.

Les demandeurs sont propriétaires du lot 5 388 288 du Cadastre du Québec situé au 3405, chemin du Lac-Émeraude. Les demandeurs souhaitent construire un garage isolé à l'intérieur de la marge de recul minimale avant par rapport au chemin du Lac-Émeraude.

Les demandeurs sollicitent une dérogation mineure visant à obtenir l'autorisation, avant l'émission d'un permis de construction, d'implanter un bâtiment complémentaire isolé en cour avant au lieu des cours latérales ou arrière, tel que prescrit au 2^e paragraphe de la sous-section 7.2.2 du Règlement de zonage.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 8 janvier 2026.

July Bédard

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 8 janvier 2026.

July Bédard

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière